



ROYAUME DU MAROC  
BARID AL-MAGHRIB  
Direction Achats et Patrimoine

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°87/2016

Le **01/11/2016 à 10H00**, il sera procédé, dans les locaux de la Direction Achats et Patrimoine, sis 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°87/2016, pour **Etude de Diagnostic et de mise en place des outils de gestion des archives de Barid Al Maghrib (Marché à tranche conditionnelles)**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux locaux de la Direction Achats et Patrimoine, au 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www.poste.ma](http://www.poste.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **40 000,00 (Quarante mille) DH**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **2 580 000,00 (Deux millions cinq cent quatre-vingt mille) DH/TTC**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de Barid Al-Maghrib.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les locaux de la Direction Achats et Patrimoine, au 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour permettre à l'ensemble des soumissionnaires de prendre connaissance des lieux et pouvoir apprécier la consistance de la mission, une visite des lieux est prévue en date du 17/10/2016 à 10H00, à l'ancien magasin du mobilier Avenue Hassan II route de Casablanca - Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation, notamment :

- Pour les concurrents marocains, une copie légalisée du certificat d'agrément délivré par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-98-984 du 4 hijja 1419 (22 mars 1999) instituant, pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'État, un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre. Le domaine d'activité exigé est D13.